



Programme Mention complémentaire en Maintenance des systèmes embarqués Automobile

EPREUVES	COEFFICIENT	MODE	DUREE
E1. Étude technique	3	Ponctuel écrit	3 h
E2. Diagnostic et maintenance	6	ponctuel pratique	6 à 8 h
E3. Évaluation de l'activité en milieu professionnel	3	ponctuel oral	30 min

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (B.O. du 8 juin 1995).